

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 07344
Numéro SIREN : 838 231 397
Nom ou dénomination : BRASSERIE RAPHAELLE

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 8829

BRASSERIE RAPHAELLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 53 rue du Faubourg Saint Antoine
75011 PARIS
838 231 397 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 30 octobre,
A 14h,

La société BRASSERIES A LA MODE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 53 rue du Faubourg Saint Antoine 75011 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 834 178 014 RCS PARIS, représentée par Madame Juliette CERDAN en sa qualité de Présidente,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, approuvés le 06 octobre 2020, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

JR

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

BRASSERIES A LA MODE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a long horizontal stroke that tapers to the right. Below the main signature, there is a short, horizontal line.